

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : FELINTA 10 MG COMPRIMES A LIBERATION PROLONGEE POUR CHATS, Comprimé à libération prolongée

Titulaire : MILSTEIN C.V.

Composition : Carbimazole 10 mg - Excipient QSP 1 Comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1749511 8/2022

Date de décision : 22/07/2022